Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_249_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-249-2025

Objet : Marché de travaux de mise en conformité réglementaire de la STEP du Légué - Approbation de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP)

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 78

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_249_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-249-2025

Rapporteur : Monsieur Gérard LE GALL

Objet : Marché de travaux de mise en conformité réglementaire de la STEP du Légué - Approbation de l'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP/CP)

EXPOSE DES MOTIFS

La station d'épuration (STEP) du Légué est située sur la rive droite du Légué à l'est du centre ville de Saint-Brieuc et à proximité du port. Créée en 1967, c'est la principale unité de traitement des eaux usées de l'agglomération. Après de multiples modifications, la capacité nominale de la station d'épuration a été portée à son niveau actuel de 140 000 équivalents habitants en 2005.

L'autorisation de ce système d'assainissement arrivant à terme, SBAA a déposé une demande de renouvellement de l'autorisation environnementale. La DDTM a ensuite prescrit un nouvel arrêté pour renforcer la protection de milieu récepteur (Baie de Saint-Brieuc) et ses usages (baignade, conchyliculture…) avec :
- une sévérisation des normes de rejet de la station d'épuration sur l'azote et phosphore,
- l'introduction d'une norme sur le paramètre bactériologique,
- des valeurs de concentrations rédhibitoires.

Un renforcement du procédé de traitement est nécessaire pour se conformer aux nouvelles normes de rejet. Le programme de travaux comprend principalement la construction :
- d'un ouvrage physico-chimique supplémentaire dédié au traitement des surdébits par temps de pluie,
- d'un nouvel étage de désinfection par rayonnement UV afin respecter la nouvelle limite de rejet bactériologique.

La consultation pour désigner le constructeur a été lancée le 20 novembre 2024 sous forme d'une procédure marché public formalisée avec négociation. L'attribution de ce marché travaux est prévue au cours de la fin d'année 2025.

Des demandes de subventions sont en cours auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'État (DSIL) .

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_249_2025-DE

Proposition de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

La présente autorisation de programme et de crédits de paiement concerne exclusivement le marché travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué.

Le montant de l'investissement de ces travaux s'élève à 10 100 000 € HT jusqu'en 2028 avec prise en compte des aléas notamment des révisions à hauteur de +3%/an.

Compte tenu de l'importance financière de cet investissement, il est proposé d'inclure l'opération dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP), conformément aux dispositions introduites de l'article L2311-3 du CGCT.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés qui correspondent aux crédits de paiements. Il n'est plus nécessaire alors d'inscrire l'ensemble des crédits pour engager un marché.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour la réalisation du programme. Les crédits de paiements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

ANNEE	BUDGET TOTAL PREVISIONNEL EN HT
2026	5 400 000,00 €
2027	4 600 000,00 €
2028	100 000,00 €
TOTAL	**10 100 000,00 €**

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_249_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU l'exercice par Saint-Brieuc Armor Agglomération des compétences « eau potable, assainissement collectif défense incendie et eau pluviale » sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2019 en lieu et place de ses communes membres ;

VU l'arrêté d'autorisation du 7 décembre 2023 en application de de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement relatif au système d'assainissement de l'agglomération de Saint-Brieuc (station épuration « Le Légué ») ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2024 portant modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 7 décembre 2023 relatif au système d'assainissement de l'agglomération de Saint-Brieuc (station épuration « Le Légué ») ;

Le Bureau statutaire saisi en date 4 décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE l'Autorisation de Programme, fixée à 10 100 000 € HT pour la réalisation des travaux de mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Légué.

PRÉCISE qu'il s'agit d'une Autorisation de Programme de type projet.

INDIQUE que les dépenses résultant de cette Autorisation de Programme sont inscrites sur le budget annexe de l'assainissement, dans la limite de l'autorisation de programme.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 57	Pouvoirs : 21	Total : 78	Exprimés : 78
Voix Pour : 78	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON